



Compte rendu de *Paroles d'autochtone. Entretien avec le sénateur Richard Ari'ihau Tuheiava, de Serge Massau*

Isabelle Leblic



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/jso/7172>

DOI : 10.4000/jso.7172

ISSN : 1760-7256

Éditeur

Société des océanistes

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2014

Pagination : 250-253

ISBN : 978-2-85430-118-2

ISSN : 0300-953X

Référence électronique

Isabelle Leblic, « Compte rendu de *Paroles d'autochtone. Entretien avec le sénateur Richard Ari'ihau Tuheiava, de Serge Massau* », *Journal de la Société des Océanistes* [En ligne], 138-139 | 2014, mis en ligne le 15 décembre 2014, consulté le 12 février 2024. URL : <http://journals.openedition.org/jso/7172> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/jso.7172>

Ce document a été généré automatiquement le 12 février 2024.



Le texte seul est utilisable sous licence CC BY-NC-ND 4.0. Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

Compte rendu de *Paroles d'autochtone. Entretien avec le sénateur Richard Ari'ihau Tuheiava*, de Serge Massau

Isabelle Leblic

RÉFÉRENCE

MASSAU Serge, 2011. *Paroles d'autochtone. Entretien avec le sénateur Richard Ari'ihau Tuheiava*, Papeete, Haere Pō, 161 p.

- 1 Cinq mois de rencontres entre l'auteur Serge Massau, journaliste, et le plus jeune sénateur¹ de la République, Richard Ari'ihau Tuheiava, ont permis la réalisation de ce petit livre dont les divers chapitres retracent le cheminement intellectuel et politique de ce jeune Polynésien entré au sénat le 21 septembre 2008. J'ai eu l'occasion à de multiples reprises d'entendre ses talents d'orateur dans diverses tables rondes organisées au Sénat et j'ai donc lu cet ouvrage avec beaucoup de curiosité pour en savoir plus sur l'homme et son parcours qui est à plus d'un titre remarquable pour un élu polynésien bien qu'il ne soit pas sans « tâche sur la robe de l'avocat » (chapitre 5, pp. 71-80).
- 2 Né à Papeete en 1974, il est originaire des îles sous le Vent. Il a suivi des études de droit à Papeete puis à Aix-en-Provence. Il retourne en Polynésie en août 1998 après avoir prêté serment fin 1997 devant la cour d'appel d'Aix. Engagé dès son retour, il entra à la ligue des droits de l'homme et il fut secrétaire général de la section polynésienne de 2001 à 2008. Il entra également au parti Tāvini Huirā'atira. Son parcours est exemplaire à plus d'un titre et il est bien retracé dans l'ouvrage que l'on lit avec grand intérêt. Construit autour de dix chapitres, on apprend au fil des pages de nombreuses choses tant sur la Polynésie que sur l'homme. Dans le premier chapitre, « Le pays des valeurs

oubliées » (pp. 9-24), Richard Tuheiava parle de la façon dont il voit la politique de son pays, avec son « instabilité, jeux politiques, sornoiseries, avidité, vénalité, etc. » (p. 13). Pour y remédier, il précise donc que :

« il est temps de bâtir une charte de valeurs propres à la Polynésie française pour justement bâtir un projet de société, mais aussi des lois de pays qui soient conformes) ce socle de valeurs et également en conformité avec les trois valeurs nationales. » (p. 13)

- 3 Pour résumer, il rapporte la société polynésienne à quelques traits principaux qui sont l'oralité, la non distinction du sacré et du profane qui induit la difficulté à séparer l'homme de son environnement, au clanisme et l'importance des femmes (il parle de matriarcat !). Il insiste sur le fait que :

« chaque individu qui foule la terre polynésienne est porteur d'un pacte, d'un pacte ancestral, quelque chose qui a été scellé par des personnes qui remontent plus loin dans la généalogie, un pacte de respect inconditionnel et d'amour inconditionnel entre l'individu en lui-même et le milieu environnant, la biodiversité dans laquelle il réside. » (p. 15)

- 4 Il veut sortir de la relation Paris-Pape'ete dans laquelle la Polynésie est enfermée depuis trop longtemps, ce qui lui fait dire :

« Aujourd'hui, on est en train de pulvériser un héritage culturel au nom d'une relation parent-enfant qui n'en finit plus entre Tahiti et Paris. Et c'est totalement régressif. » (p. 16).

- 5 Dans le deuxième chapitre, « Dans les pas d'Henri Hiro » (pp. 25-43), il revient sur sa petite enfance à Ra'iatea, puis son « enfance de quartier » à Mo'orea, avec une éducation paternelle très rigide axée sur la linguistique et la culture, sur l'autochtonie, et une éducation maternelle plus mondaine et l'apprentissage d'un « sens du relationnel hors du commun » (p. 25). Son père, très proche d'Henri Hiro, lui a fait comprendre, entre autres choses, « que ce n'est pas à notre polynésianité de s'adapter à notre carrière, mais c'est à notre carrière de s'adapter à notre polynésianité » (p. 28). Il qualifie Henri Hiro de « père de cette Polynésie contestataire d'aujourd'hui » (p. 30). Investi en tant qu'avocat dans la ligue des droits de l'Homme de Polynésie, il est reconnaît qu'« une grille de lecture finalement très occidentale des choses » a placé souvent la ligue en opposition avec le parti indépendantiste Tāvini Huira'atira² qu'elle attaquait souvent pour des prises de position xénophobes (p. 40). Cela lui faire reconnaître dans cet ouvrage, à propos de la LDH de Polynésie qu'« appliquer le prisme des Droits de l'homme dans un pays où nous étions dans une autonomie en devenir [...] paraissait de temps en temps décalé et souvent nous étions pris pour des gens excessifs » (p. 41). Après un passage à la jeune chambre économique de Tahiti dont il fut président en 2007, il entre en politique, tout d'abord en tant que conseiller municipal UPLD (Union pour la démocratie, comprenant le Tāvini Huira'atira) de la commune de 'Ārue où il réside, puis en devenant sénateur en 2008 au nom du Tāvini Huira'atira (coalition UDSP), suite à la proposition faite par Oscar Temaru, bien qu'il affirme :

« J'ai toujours eu une sainte horreur de la vision de ce que pouvaient représenter les politiques. C'est vraiment l'ironie du sort. » (p. 42)

- 6 D'ailleurs, il ne ménage pas ses critiques à l'égard de la classe politique tout au long de cet ouvrage. Selon lui, elle « manque d'ambition, de maturité et de hauteur ».
- 7 Dans le chapitre 3, « Sur le marae de Taputapuātea » (pp. 44-55), Richard Tuheiava revient sur le rôle central de la civilisation māo'hi. Notons à ce propos, qu'ici comme à de nombreuses reprises dans l'ouvrage, on manque d'explications (en note de bas de

page) pour des non-spécialistes de la Polynésie. Ainsi, on aimerait savoir ce qu'est ce marae dont il est dit qu'il a un « rôle central en termes politiques et religieux dans l'ancienne civilisation polynésienne » (p. 44). C'est en fait le plus vaste marae de toute la Polynésie situé à Opoa sur l'île de Raiatea et datant de 1000 AD³. Voyons ce qu'il nous en dit, « à l'époque, le premier berceau d'un réseau de société autochtones basé sur une conception océanienne des choses », « le point de rencontre entre l'immatériel et le matériel », « là on est dans une conscience unique où l'homme fait partie d'un tout indissociable » et le « site [...est] inscrit dans une autre entité indissociable, qui est celle du paysage culturel, de la montagne jusqu'à la passe [...] paysage culturel [...] lui-même indissociable de l'identité océanienne » (p. 45). L'importance de ce site a justifié la constitution d'un dossier pour le classement au patrimoine mondial de l'humanité dans lequel Richard s'est grandement investi depuis 2006 avec la population locale. Il obtiendra d'ailleurs en 2009-2010 son inscription sur la liste indicative française. Ce classement illustrerait pour lui la reconnaissance de la position autochtone dans la mondialisation :

« Ce serait au moins deux choses. La première, on aura réussi à faire parler nos ancêtres au nom de l'universel. Ce qui n'était pas gagné d'avance. La seconde, c'est qu'on a réussi à démontrer, au nom de cet universel, qu'aux antipodes des préoccupations de la société occidentale d'aujourd'hui, il existe une autre façon de voir le monde qui a toute sa place et qui est légitime. » (pp. 49-50)

- 8 Le chapitre suivant (pp. 56-79) précise la position politique du sénateur polynésien, « souverainiste plutôt qu'indépendantiste » :

« L'indépendance, c'est un résultat. C'est un but. On y arrive, conclusion : on est indépendant. Alors que le fait d'être souverainiste, c'est un état d'esprit. Même le jour où l'on sera indépendant, il faudra continuer à être souverainistes. Le travail ne sera pas fini. [...] Et en fait, tous les indépendantistes sont souverainistes à la base. » (p. 65-68)

- 9 Le chapitre 6, « Tahiti, une colonie oubliée ? » (pp. 81-101) revient sur l'histoire du centre d'expérimentation du Pacifique (CEP de Mururoa) – « beau mirage doré » (p. 145) dont les essais nucléaires et l'annexion sont les stigmates de la Polynésie française (p. 102) –, et sur les conditions de son implantation en Polynésie. Il est sans complaisance et « tout n'est pas tout blanc d'un côté et tout noir de l'autre » et « l'implantation du CEP ne s'est pas faite par voie militaire » (p. 81) précise-t-il :

« J'ai envie de dire, après vérification, qu'à chaque acte dit colonial, entre guillemets, qui pourrait être relevé dans l'histoire de la Polynésie contemporaine, mais également dans les établissements français d'Océanie ou du royaume de Tahiti et ses dépendances, il y a eu une intervention indigène. Il y a forcément une action indigène qui facilite. Soit sous le coup de manipulation, soit sous le coup d'une compensation financière ou d'intérêts partisans ou particuliers immédiats, ou soit directement par l'indigène polynésien, l'autochtone polynésien avait changé de bord. C'est cela qui permet de faire grandir le débat sur la décolonisation et sur l'autochtonie également. » (p. 82)

- 10 Et cela le mène sur ce que doit être l'autochtonie en liaison avec l'universalité qui lui confère sa légitimité et donc en dehors de toute conception nombriliste et ethnocentrée (p. 83) :

« À mon avis, c'est un danger de voir l'autochtonie comme un élément d'affirmation d'une pureté en faveur d'un jardin d'Éden dans lequel nous serions, et tout ce qui viendrait de l'extérieur serait finalement quelque chose d'infamant. Non. L'autochtonie ce n'est pas fait pour rejeter l'Autre. L'autochtonie c'est fait pour se rattacher à un lieu géographique avec une connexion spirituelle, c'est fait pour

rattacher l'universel géographiquement. C'est fait pour faire parler ses ancêtres au nom de l'universel. À partir d'un élément foncier, géographiquement déterminé. »
(p. 82)

- 11 Il lie cette notion de l'autochtonie à celle de résilience communautaire, et donc au « fait de remonter à un traumatisme [...] pour entrer en phase post-traumatique libérateur » (p. 99)
- 12 Sur la question de la réinscription de la Polynésie sur la liste onusienne des pays non autonomes et à décoloniser, le sénateur le pose en terme de rééquilibrage⁴ (p. 96) en précisant « qu'on n'est plus tellement dans une notion de décolonisation en Polynésie française. On est dans une notion de dénéocolonisation » (p. 97). C'est pour lui une façon de « permettre ce coussin d'air politique et économique qui évite tout acte néocolonialiste en Polynésie » (p. 97). Il y revient plus largement dans le chapitre 7 consacré à « la liste de l'ONU des pays non autonomes » (pp. 102-117). À ce propos, il précise que la révision constitutionnelle de 2003 « a tout simplement déclassé la notion de peuple d'outre-mer » qui a été remplacée par celle de « population qui n'a pas du tout le même sens au regard de la scène internationale » car cela a pour conséquence à ses yeux que les Polynésiens n'ont « pas droit à la reconnaissance en tant que peuple autochtone ». Et si « en 2007, l'État signait la déclaration des peuples autochtones », cela n'est qu'un « chèque en blanc » puisque « constitutionnellement ce n'est pas reconnu » (p. 103). Il rappelle que la Nouvelle-Calédonie, grâce à l'action du FLNKS, est inscrite depuis 1985 sur la liste de l'ONU des territoires non autonomes qu'il faut comprendre comme la liste des pays à décoloniser (p. 106). L'inscription de la Polynésie française sur cette liste apporterait « un sentiment de dignité, de protection [...] de neutralité, réel [...] d'avoir un arbitre quand il y a un souci [...] d'un dialogue constructif et rénové avec sa puissance coloniale » (pp. 106-107). L'assemblée de Polynésie française a voté le 18 août 2011 la résolution demandant la réinscription du territoire sur la liste onusienne par 30 voix pour et 27 contre.
- 13 Dans le chapitre 8, « Un Māo'hi au Sénat » (pp. 118-133), Serge Massau revient avec Richard Tuheiava sur son comportement comme sénateur polynésien de la République, qui siège « avec un collier polynésien autour du cou », symbole s'il en est de sa polynésialité (p. 118). Enfin, le dernier chapitre, « La tentation néocolonialiste » (pp. 134-142), le sénateur revient sur les raisons actuelles de la présence française en Polynésie : la ZEE de cinq millions de km² qui « propulse la France au second rang mondial en la matière », « la convoitise de la richesse minière sous-marine », « cette ambition à peine avouée de refaire à nouveau de la Polynésie et de sa surface maritime un laboratoire, comme nous l'avons connu avec le CEP » (p. 118), autant de questions d'importance.
- 14 En guise de conclusion, le chapitre « Et après ? » (pp. 143-160) termine la présentation de cette série d'entretiens entre le journaliste et le sénateur. Il y revient notamment sur sa notion du développement qui ne doit pas être standardisée et imposée par l'OCDE (p. 147), sur la difficile indépendance du Vanuatu (p. 149), sur le tourisme culturel, l'écotourisme et le cas extrême d'Hawai'i et son développement touristique à outrance (pp. 151-152), etc.
- 15 Ainsi, la réflexion politique de Richard Tuheiava s'enracine à la fois dans sa connaissance intime de la culture polynésienne car il maîtrise parfaitement la langue tahitienne et n'ignore rien des légendes et traditions transmises par les anciens, une solide formation juridique acquise dans une des meilleures universités françaises qu'il a

encore aiguisée au fil de l'exercice parlementaire, et sa compréhension sensible du monde Pacifique (« notre mer d'îles », selon l'expression du grand écrivain et penseur océanien, le tongien Epeli Hau'ofa qu'il admire). Ce mélange, suffisamment rare au sein de la jeunesse métissée de Tahiti, souvent en perte de repères, pour être souligné, lui a permis de forger une réflexion cohérente et prospective sur la Polynésie et ses relations à la France, loin des clichés simplistes, que Serge Massau a su parfaitement agencer.

- 16 Un ouvrage-clef à lire par toute personne qui non seulement s'intéresse à ce territoire d'outremer mais aussi à l'avenir de la France dans le Pacifique, dont les enjeux ne s'arrêtent pas au seul cas calédonien, ou à la place des peuples autochtones dans la mondialisation...

NOTES

1. À 34 ans, il a été le plus jeune sénateur français pour la période 2008-2011 ; il a été remplacé dans le rôle de benjamin aux élections sénatoriales suivantes pour la période 2011-2014 par la sénatrice de la Loire, Cécile Cukierman alors âgée de 35 ans. Mais, sur toute l'histoire de cette institution, il reste le plus jeune des benjamins à la date de son entrée au Palais du Luxembourg.

2. Le Tāvini Huira'atira est l'abréviation de Tāvini Huira'atira nō te Ao Mā'ohi flp (« serviteur du peuple polynésien »). C'est un parti politique polynésien indépendantiste, dirigé par James Chancelor. Il fait partie de la coalition upld, Union pour la démocratie. Il se confond dans ses statuts avec le Front de libération de la Polynésie (flp) fondé par Oscar Temaru en 1977, le flp prenant le nom de Tāvini Huira'atira nō te Ao Mā'ohi en 1983.

3. « *The marae was a place of learning where priests and navigators from all over the Pacific would gather to offer sacrifices to the gods and share their knowledge of the genealogical origins of the universe, and of deep-ocean navigation.* » (http://en.wikipedia.org/wiki/Taputapuatea_marae).

4. Il précise également que « le rééquilibrage par la conquête du pouvoir démocratique est la solution qui a été choisie par le Tāvini Huira'atira, et par l'upld, d'ailleurs » (p. 97).